



PROCÈS-VERBAL

1 de l'**assemblée extraordinaire** du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue par vidéoconférence, le **MERCREDI 26 JANVIER 2022** à 8 h 55.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Éric Alan Caldwell, président du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, vice-présidente du conseil d'administration

Monsieur Alan DeSousa, membre du conseil d'administration

Madame Gracia Kasoki Katahwa, membre du conseil d'administration

Monsieur Alex Bottausci, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Ouellet, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Le May, membre du conseil d'administration

Madame Suzanne Lareau, membre du conseil d'administration

Monsieur Luc Tremblay, directeur général ainsi que monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif. Les membres du conseil d'administration excusent l'absence de madame Catherine Morency à cette assemblée. Tous les membres étant présents, le président monsieur Éric Alan Caldwell déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 8 h 55, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2022-001 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JANVIER 2022

PROPOSÉ par monsieur Éric Alan Caldwell
APPUYÉ par madame Gracia Kasoki Katahwa

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société.

CA-2022-002 AUTORISATION D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE

VU la recommandation du président du conseil d'administration

PROPOSÉ par monsieur Éric Alan Caldwell
APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de mettre fin, d'un commun accord, au mandat de monsieur Luc Tremblay à titre de directeur général, en date du 3 avril 2022;

d'autoriser la conclusion d'une transaction et quittance à l'égard du contrat d'emploi intervenu entre la Société de transport de Montréal et monsieur Luc Tremblay, selon les termes et conditions prévus;

le tout pour un montant total pour la Société de **263 994,62 \$**.

CA-2022-003 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 9 h.

Les résolutions CA-2022-001 et CA-2022-003, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**

Secrétaire corporatif

ÉRIC ALAN CALDWELL

SYLVAIN JOLY